

Moulins,
Ville d'Art et d'Histoire

laissez-vous **CONter** Le Palais de Justice

Derrière d'imposantes grilles, au n°20 de la rue de Paris, le Palais de Justice occupe un prestigieux édifice qui abrita longtemps le Collège des Jésuites .

Dès 1539, la municipalité de Moulins souhaita créer un collège. Il fut installé dans la maison du Pavillon achetée aux chanoines du chapitre de la Collégiale et située à l'entrée de la rue de Paris.

En 1603, la municipalité obtint d'Henri IV la permission de confier l'éducation des élèves aux Jésuites. Il fallut alors trouver des fonds pour faire bâtir un nouvel établissement destiné à accueillir ce prestigieux collège. La municipalité ouvrit une souscription et versa d'importantes subventions. En même temps, les Pères reçurent du Roi, avec de nombreux privilèges, les bâtiments et les revenus des hôpitaux Saint-Julien et Saint-Nicolas, édifiés par les anciens ducs et réunis en un seul établissement. Une autre donation, celle d'Honoré d'Urfé, gouverneur du Bourbonnais, auteur de l'Astrée* et de Diane de Châteaumorand, son épouse ajouta des revenus supplémentaires. Le collège ouvrit ses portes le 19 octobre 1606.

Le bâtiment fut conçu par l'un des plus célèbres architectes Jésuites, **Etienne Martellange**. Auteur des plans de nombreux collèges de la Compagnie, il traça aussi ceux de plusieurs églises dont Saint- Paul Saint-Louis à Paris. **L'architecture, de style Louis XIII** fait la part belle aux briques roses et noires formant un décor losangé. Le gabarit de la brique commandée pour la construction, plus grand que celui utilisé habituellement, permit de réaliser de substantielles économies...

L'édifice s'articule autour d'un **bâtiment central en retrait flanqué de deux ailes en retour d'équerre**. A l'époque du collège, le rez-de-chaussée était occupé par les salles de classe. A l'étage, se trouvaient les dortoirs. L'aile sud abritait une église inachevée et l'aile nord une chapelle, quelques classes et une bibliothèque ornée d'un splendide plafond peint à fresque par **Ghérardini***. Comme tous les collèges des Jésuites, celui de Moulins eut aussi son théâtre sur lequel les élèves soutenaient publiquement des thèses de philosophie et jouaient des pièces généralement composées par leurs maîtres. Il existait autrefois une cour secondaire comportant un corps de bâtiments occupé par des salles d'exercice, une infirmerie, un réfectoire. **L'ensemble de la construction était entouré de jardins**.

Après 150 ans d'enseignement, les Jésuites durent fermer leur établissement. En 1761, un arrêt du Parlement de Paris ordonna la fermeture des établissements



Jésuites. A Moulins, le collège ferma en 1762, puis les Pères furent remplacés par les prêtres de la Doctrine Chrétienne. **Les cours cessèrent définitivement en 1793**. Le collège fut rouvert sous le Directoire dans l'ancien couvent de la Visitation, évoluant rapidement en école centrale puis en lycée.

En 1803, l'administration de l'Empire installa dans l'ancien collège des Jésuites le tribunal de la ville. De 1860 à 1910, l'édifice accueillit le Muséum départemental puis lorsque les collections furent transférées dans le pavillon Anne de Beaujeu, il reprit sa fonction judiciaire.

Actuellement le **Palais de Justice** occupe l'ensemble des bâtiments entourant la première cour. Au sud, l'église est affectée aux Assises et au nord, la bibliothèque accueille le tribunal de Grande Instance. Le bâtiment principal abrite, quant à lui, le parquet et le tribunal civil.

* *L'Astrée est un roman pastoral courtois du début du XVII^{ème} siècle.*

* *Cf fiche sur l'Assomption de la Vierge de Giovanni Gherardini.*